



**Pour la défense de nos libertés individuelles et collectives :  
retrait du projet de loi de sécurité globale !**

**RASSEMBLEMENT \* mardi 24 novembre à 18h00 à Bourg en Bresse**

Depuis le 23 mars 2020 nous vivons dans un régime dit d'état d'urgence sanitaire qui modifie le fonctionnement des institutions, confie à l'exécutif des pouvoirs exceptionnels et permet de limiter drastiquement les droits et garanties des citoyens, des salariés et de la jeunesse.

Ce régime est en passe d'être aggravé avec une loi actuellement débattue au Parlement.

Des milliers de citoyens ont déjà manifesté contre ce projet dans tout le pays ces derniers jours.

Les syndicats de l'Ain FSU, FNEC FP FO, CGT Éducation, MNL, FCPE condamnent la proposition de loi « relative à la sécurité globale ».

Nos syndicats affirment la nécessité de protéger la population, dont les agents publics en relation avec l'exercice de leurs missions, des menaces, harcèlements et violences notamment via la vindicte sur les réseaux sociaux.

Cette protection ne peut en aucun cas s'affranchir du principe de proportionnalité et du respect scrupuleux des droits fondamentaux, des garanties démocratiques et de l'État de droit.

Dans le même temps, au moment où le gouvernement accélère la destruction de l'université, la loi LPR votée à l'Assemblée le 17 novembre, crée un délit d'intrusion, remettant en cause des siècles de tradition universitaire et visant à interdire toute mobilisation collective dans les universités. Les étudiants et les personnels qui y manifestent, se réunissent dans le hall, organisent des piquets de grève, pourraient être désormais poursuivis et condamnés au pénal.

Pour toutes ces raisons, nos syndicats invitent leurs militants et adhérents à participer au rassemblement qui a lieu ce 24 novembre à 18h00 **place de la Comédie à Bourg en Bresse.**

**Non à la remise en cause de l'État de droit,  
Retrait du projet de loi « relative à la sécurité globale »  
Rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives,  
notamment en matière syndicale,  
Abandon de la LPR**

*\* Rassemblement déclaré en préfecture*

*Modalités vues en préfecture pour tou.tes : imprimer, remplir et cocher la case 1 de l'attestation dérogatoire + prendre le présent appel à rassemblement*